

DU CÔTÉ DE LA MÉDIATHÈQUE FRANTZ ET QUENAUT

Mardi : 14h / 18h ; Mercredi : 10h / 12h et 14h / 18h ; Jeudi : 14h / 17h
Vendredi : 14h / 17h ; Samedi : 10h / 12h

- Exposition de Street-Art par Fantograff du 7 juin au 2 juillet 2022.
- Mercredi 8 juin à 14h30, lectures théâtralisées : « Retournez à votre poste » à partir de 8 ans, sur inscription.
- « Mercredis Lecture » : les 8 et 22 juin à 15h30 dès 4 ans ; « Bébés Lecteurs » le 1^{er} juin à 10h30 de 0 à 3 ans.

BRUITS DE VOISINAGE



Avec le retour des beaux jours, il est agréable de s'occuper de son jardin et de sa maison. Toutefois, nous vous rappelons que les travaux de bricolage et de jardinage bruyants (tonte, usage de tronçonneuse, perceuse, bétonnière,...) sont uniquement autorisés aux horaires suivants :

Jours ouvrables : de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 19h00

Dimanches et jours fériés : **interdits**

PLAN CANICULE 2022

FICHE RÉPONSE

Pour figurer sur le fichier permettant l'intervention de personnes du C.C.A.S. lors de l'activation du plan canicule veuillez nous retourner ce coupon réponse ci-joint avant le 15 juillet.

Nom : Prénom :

Né(e) le : Adresse :

Tél :

Coordonnées du service de l'aide à domicile utilisé :

Intitulé du service : Tél :

Adresse :

Personne(s) de l'entourage à prévenir en cas d'urgence :

Nom : Nom :

Prénom : Prénom :

Adresse : Adresse :

Tél : Tél :

Lien avec vous : Lien avec vous :

Autres observations utiles :



Le Joncavidulien

Bulletin municipal

Maï 2022

Mairie de Jonchery-sur-Vesle
Place René Sarrette
51140 JONCHERY SUR VESLE

Contacts :

☎ 03.26.48.50.03

✉ mairie.joncherysurvesle@wanadoo.fr

Sites :

🌐 <http://www.joncherysurvesle.com>

Facebook : Village de Jonchery sur Vesle

Horaires d'ouverture au public :

Lundi, vendredi, samedi de 9h à 12h.

Jeudi de 16h à 18h.

Accueil téléphonique :

Du lundi au vendredi de 9h-12h et de 14h-16h. Le samedi de 9h à 12h.

Pas d'accueil téléphonique le mercredi après-midi.

Médiathèque municipale :

1 ter rue du Moulin

03.26.48.52.71

<http://jonchery-pom.c3rb.org>

mediatheque.joncherysurvesle@orange.fr

La Poste :

2 rue du Marché 51140 Jonchery-sur-Vesle

Du lundi au vendredi de 09h00 à 11h30.

Samedi de 10h00 à 12h00.

Maison France Services : 03 26 08 36 44

Rue du Marché

51140 Jonchery-sur-Vesle

Lundi : 13h15-18h00

Mardi : 9h00-11h30 ; 13h30-19h00 sur R.D.V.

Mercredi : 9h00-12h00 ; 13h30-18h00

Jeudi : 9h00-12h00

Vendredi : 13h30-17h00

Samedi : 10h00-12h00

Numéros utiles :

Véolia : 09 69 39 04 98

Pour transmettre les relevés :

www.service.eau.veolia.fr

Enedis : 09 72 67 50 51

GRDF : 0 800 47 33 33

Horaires d'été de la déchetterie à compter du 1er avril :

Lundi : 14h00-18h00

Mercredi, Vendredi et Samedi :

9h00-12h00 et 14h00-18h00.

Jeudi : 9h00-12h00.

Mardi, Dimanche et Jours fériés : Fermée.

Le Mot du Maire

Madame, Monsieur,

Enfin ! Le bâtiment communal est complètement opérationnel après plus de deux ans d'études (sous la municipalité précédente), de travaux et de nombreux aléas.

Le coût global (étude, construction et aménagement) s'élève à environ 647 000 € TTC. Le financement a été assuré par la DETR (dotation de l'état) pour 144 000 euros, par le conseil départemental pour 63 816 euros, et par les fonds propres de la commune pour environ 350 000 euros (la différence correspond au retour de TVA). Une ligne de trésorerie a été demandée pour financer le solde des travaux, en attendant le versement des subventions.

Dans le parc municipal, la toiture du bâtiment des associations a été entièrement refaite. Les utilisateurs auront les pieds au sec désormais !

De nombreuses animations sont offertes aux habitants : conférences, expositions, concert, il est regrettable de constater le peu de public présent à ces manifestations. Parfois le conférencier est face à quatre ou cinq personnes, c'est un peu décourageant pour les organisateurs.

Les parents, les enfants des écoles maternelle et élémentaire et les habitants avaient été conviés à participer de façon ludique au fleurissement du parc samedi 21 mai, ce sont quatre adultes et quatre enfants qui se sont présentés ! Un grand merci à eux et aux fidèles bénévoles.

Nous préparons les festivités du 21 juin et du 13 juillet, nous comptons sur une belle mobilisation, en espérant que cette année, la pluie évite de s'inviter.

Donc à bientôt...

Le Maire
Nadine Poulain



Ne pas jeter sur la voie publique

EXTRAITS DU CONSEIL MUNICIPAL

(L'intégralité des délibérations est disponible en Mairie)

Extraits des délibérations

Séance du 18 mai 2022

Présents : 16 ; Pouvoirs : 2 ; Absent : 1

Délibération D_2022_05_01: LIGNE DE TRESORERIE.

Le Maire expose au conseil municipal la proposition de financement demandée au crédit agricole (ligne de trésorerie) afin de ne pas être bloquée financièrement pour l'élaboration des salaires et autres mandatemets.

Les membres présents, après avoir entendu l'exposé du Maire et après un échange de vues :

- Prennent en considération et approuvent le projet qui leur est présenté.

- Le conseil municipal décide de demander à la Caisse Régionale du Crédit Agricole du Nord Est à Reims, 25 rue Libergier, la mise en place d'une ligne de trésorerie d'un montant de 100 000 €, pour une durée d'un an, utilisable par tranches de 15 000 € minimum. Remboursement anticipé possible à tout moment sans pénalités, paiement des intérêts par périodicités trimestrielles, indexés sur l'Euribor 3 mois (Flooré à 0) + 0.90%. Taux plancher = marge.

- Frais de dossier ou commission d'engagement de 0.20% du montant contracté (200€),

- Ouvrent au budget de l'exercice courant les crédits correspondants aux frais financiers,

- Prennent l'engagement, au nom de la collectivité d'inscrire en priorité, chaque année, en dépenses obligatoires au budget, les sommes nécessaires au remboursement des échéances ainsi que de créer et mettre en recouvrement, en tant que de besoin, les impositions nécessaires pour assurer le paiement des dites échéances.

- Autorisent la signature de tous les actes contractuels afférents à cette opération et confèrent, en tant que de besoin, toutes délégations utiles à son représentant légal, Madame Nadine POULAIN, Maire, pour la réalisation de cette ligne de trésorerie, la signature du contrat à passer et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y seront insérées.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération D_2022_05_02: DÉCISION MODIFICATIVE N°2.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612-11 et L.2121-29

Vu les révisions de prix établies pour l'atelier communal,

Vu le budget adopté par délibération 2022_3_5 du 23 mars 2022,

Vu les besoins pour la trésorerie de Fismes,

Vu à mesure de son exécution, il apparaît nécessaire de procéder à des ajustements par le virement de crédits d'un compte à un autre et différentes opérations,

Pour permettre la prise en charge du budget primitif par la trésorerie, une décision modificative est nécessaire :

Crédits à ouvrir : compte 1068 pour 1 €,

Crédits à réduire : compte 1641 pour 1 €,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité :

- D'autoriser Madame le Maire à effectuer les virements de crédits conformément ci-dessus,

- De donner tous pouvoirs au Maire pour poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Délibération D_2022_05_03: DÉSAFFECTATION ET DÉCLASSEMENT ANCIEN ATELIER COMMUNAL.

La commune de Jonchery sur Vesle est propriétaire d'un bâtiment d'une superficie de 206m² situé 23 Route Nationale à Jonchery sur Vesle cadastré section AB n°77,

Ce bâtiment servait d'atelier communal. Un nouveau bâtiment a été construit à ces fins et il convient donc de procéder à la désaffectation de ce local.

Le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir constater la désaffectation et de prononcer le déclassement du domaine public communal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité d'accepter la désaffectation et de prononcer le déclassement du domaine public du bâtiment situé 23 Route Nationale pour une superficie de 206m² cadastré section AB n°77.

Délibération D_2022_05_04: DÉSAFFECTATION ET DÉCLASSEMENT BÂTIMENT CINÉMA.

La commune de Jonchery sur Vesle est propriétaire d'une parcelle de 490 m² avec un bâtiment de 112 m² situé 7 rue du Parc à Jonchery sur Vesle cadastré section AH N°226.

Ce bâtiment devenu vétuste ne pouvait plus accueillir de manifestations. Il convient donc de procéder à la désaffectation de ce local.

Le maire demande au conseil municipal de bien vouloir constater la désaffectation, prononcer le déclassement du domaine public communal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité d'accepter la désaffectation et de prononcer le déclassement du domaine public de la parcelle et du bâtiment situé 7 rue du Parc pour une superficie de 490 m² + 112 m² cadastré section AH N°226.

Informations diverses

Madame le Maire informe :

- Nuits des forêts : portes ouvertes au « Bâtiment Associé » à Muizon le 17 juin 2022.

- Invitation de l'entreprise « Clic-Zen » à l'inauguration le 4 juin 2022.

- Remerciements du « Souvenir français » pour l'octroi d'une subvention.

- Marche des élus le jeudi 26 mai.

GRAND REIMS

- Le service Transport à la Demande (TAD) est opérationnel.

- Les services du Grand Reims sont passés chez les habitants pour adapter le container de tri à la composition des foyers. Celui-ci sera mis à disposition en remplacement des sacs de tri.

Monsieur Philippe REMEN, Adjoint à la Communication :

Deux membres de la commission ont participé à une formation "Promouvoir son action municipale sur les réseaux sociaux". Notre commune s'est dotée de nouveaux outils de communication depuis 2 ans (page Facebook, Ma Mairie En Poche) et développe la publication sur le site internet et est plutôt en avance en comparaison à d'autres communes présentes lors de cette formation. Néanmoins des améliorations sont envisageables dans les prochaines semaines. Nous sommes sollicités par le Service ressources en Information

Géographique du Grand Reims (SIG) pour remettre à jour le plan de la commune qu'ils détiennent. Un travail de fond en ce sens va être fait avec l'aide de l'ensemble des conseillers.

Madame Sophie JOUEN, Adjointe au Fleurissement :

Les parterres et bacs cailloux ont été nettoyés des fleurs fanées et les fleurs persistantes et bulbes ont été récupérés pour être replantés dans d'autres parterres afin de moins consommer d'année en année. La terre est prête à recevoir les nouvelles plantations. La commission fleurissement est ravie de vous présenter la nouvelle saison florale.

La commission chargée de l'embellissement de la commune cherche une idée permettant de garnir les neuf gabions situés à l'entrée du village, sur la bretelle venant de la RN 31.

Ne pouvant les fleurir car trop peu de terre à l'intérieur, des structures en bois ou métalliques peuvent être envisagées pour les garnir.

Nous sollicitons donc les esprits créatifs et artistiques du village pour proposer des idées de productions, d'installations ou autres. Les idées sont à faire parvenir à la mairie.

Nous sommes toujours en quête de nouvelles personnes ayant envie de participer aux actions où tout simplement apporter ses idées. On compte sur vous !!!!



Monsieur Christophe NILLESSE, Adjoint à la sécurité et à l'aménagement :

La commission s'est réunie le 30 Avril dernier pour faire un point sur l'ensemble des sujets en cours. Début mai, nous avons également procédé au déplacement du radar pédagogique Rue de Branscourt pour poursuivre la campagne de prévention. Cinq mois après sa mise en service, nous souhaitons vous partager les premières données statistiques extraites. La vitesse moyenne des véhicules entrants est de 41,45 km/h. La vitesse moyenne des véhicules sortants est de 38,46 km/h. Nous profitons donc pour rappeler aux automobilistes de limiter encore leur vitesse.

Madame Maryline HUBIER, Conseillère municipale déléguée à la vie culturelle, association sportive et associative:

- Le mardi 21 juin à partir de 18h30, venez nombreux dans le parc municipal afin de participer à la fête de la musique. Buvette et food trucks y seront installés pour vous permettre de vous sustenter.

De 19h00 à 23h30 une chorale, un DJ ainsi que le groupe XYZ animeront la fête et vous feront chanter et danser.

- Nous vous attendons également le 13 juillet à la même heure et au même endroit pour passer ensemble un agréable moment. Au programme, remise et défilé des lampions pour les enfants, concert et pour clôturer la soirée notre feu d'artifice.

Madame Sandra BANIERE, Conseillère municipale déléguée à la médiathèque :

L'exposition sur Victor Hugo vient de s'achever. Nous avons eu le plaisir de recevoir les élèves de Madame Glorian et de Monsieur Kinzinger pour une séance de lecture de poèmes. Les enfants ont ainsi découvert l'illustre auteur de notre littérature.



Nous remercions Monsieur Grenouilloux pour sa conférence, riche en anecdotes sur le romancier, ainsi que Monsieur Goffin pour sa présentation du compostage.



Conférence de Michel Grenouilloux

Le mois de mai s'achèvera par une conférence sur la symbolique des arbres, animée par Madame Charret le vendredi 21 mai, et par la première exposition de Mediaphotojonchery les 21 et 22 mai, à la salle polyvalente.

Trois temps forts combleront petits et grands au mois de juin :
- Le joncavidulien, James de Rekeneire, dédicacera son premier recueil de poèmes, *L'Ecume de mes nuits*, le **samedi 4 juin**, de 10h à 12h.

- Cécile Givernet, en lien avec la BDM, fera une lecture théâtralisée du texte *Retournez à votre poste*, le **mercredi 8 juin à 14h30**.

- L'artiste de street art, Fantograff, exposera ses œuvres du **7 juin au 2 juillet**.

Et n'oubliez pas tous les ouvrages à emprunter qui n'attendent que vous !

LE PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL SE DÉROULERA LE MERCREDI 15 JUIN 2022 À 20H00

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES LES 12 ET 19 JUIN 2022

Ouverture du bureau de vote de 8h00 à 18h00

L'électeur doit se munir d'une pièce d'identité avec une photographie.

Cette dernière sera **OBLIGATOIREMENT** demandée à l'entrée du bureau de vote.